



Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu
Procès-verbal de la séance régulière du 22 septembre 2021

PRÉSENCES

Monsieur Sébastien Pomerleau, président
Monsieur Nouredine Bsiker, trésorier
Madame Catherine Genest, secrétaire
Madame Marie-Chantale Lord, parent
Monsieur Jean Tittley, parent

Madame Isabelle Dufour, enseignante
Madame Marie Larose, enseignante
Madame Annie-Claude Lefebvre, orthophoniste
Madame Magalie Dubé, éducatrice au service de garde
Madame Marie-Hélène Bédard, éducatrice au service de garde
Madame Sonia Grégoire, directrice

AUTRE PRÉSENCE

Madame Gabrielle Gaudreau, rédactrice du procès-verbal

Ordre du jour

1. OUVERTURE

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Présentation des membres
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour
- 1.4. Adoption du procès-verbal du 30 août 2021
- 1.5. Suivis au procès-verbal du 30 août 2021

2. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS

- 2.1. Adoption des règles d'élections
- 2.2. Nomination d'une présidence d'élection et d'un scrutateur
- 2.3. Élections (présidence, vice-présidence, secrétariat, trésorerie)
- 2.4. Nomination du représentant de la communauté
- 2.5. Nomination de la rédactrice des procès-verbaux

3. INTERVENTION DU PUBLIC

4. AFFAIRES POUR DISCUSSION ET DÉCISION

- 4.1. Règles de régie interne 2021-2022
- 4.2. Calendrier des rencontres du conseil d'établissement 2021-2022
- 4.3. Activités éducatives et sorties pour l'année 2021-2022
- 4.4. Activités au service de garde lors des journées pédagogiques 2021-2022
- 4.5. Adoption des activités parascolaires

5. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION

- 5.1. Mesures de sécurité et d'encadrement 2021-2022
- 5.2. Formation des membres du conseil d'établissement

6. RAPPORT

6.1. Rapport de la direction

7. AUTRES SUJETS

7.1. Dénonciation d'intérêts et divulgation des renseignements personnels

7.2. Questions et demandes des membres du CÉ

8. FERMETURE

8.1. Date de la prochaine rencontre

8.2. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE

1.1. Mot de bienvenue

Mme Grégoire, directrice de l'école, déclare la séance ouverte à 19 h.

1.2. Présentation des membres

Mme Grégoire procède à la présentation des membres du conseil d'établissement. Elle leur souhaite une belle année et rappelle l'importance de mettre les enfants au centre des priorités.

1.3. Adoption de l'ordre du jour du 22 septembre 2021

Mme Grégoire procède à la lecture et l'adoption de l'ordre du jour.

C.E. 2021-2022-01	Sur proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 4.5 Activités parascolaires
-------------------	---

1.4. Adoption du procès-verbal du 30 août 2021

M. Pomerleau demande s'il y a des corrections à apporter au procès-verbal

C.E. 2021-2022-02	Sur proposition de M. Bsiker dûment appuyée, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août tel que présenté.
-------------------	---

1.5. Suivi au procès-verbal du 30 août 2021

Concernant le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation, Mme Grégoire mentionne qu'un autre nom doit être trouvé pour le soutien aux comportements positifs puisqu'il est une marque déposée.

En lien avec le suivi de la réussite des élèves, plus d'informations sont à venir.

Puisque c'est madame Dubé qui représentera le personnel du service de garde sur le conseil d'établissement, Mme Althot-Bond, technicienne en service de garde, sera présente au besoin.

2. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS

2.1. Adoption des règles d'élection

Mme Grégoire explique les règles d'élection.

C.E. 2021-2022-03	Sur proposition de Mme Lefebvre dûment appuyée, il est résolu unanimement d'adopter les règles d'élection telles que présentées.
--------------------------	---

2.2. Nomination d'une présidence d'élection et d'un scrutateur

Mme Grégoire se propose pour être présidente d'élection et propose Mme Gaudreau à titre de scrutatrice.

C.E. 2021-2022-04	Sur proposition de Mme Genest dûment appuyée, il est résolu unanimement que Mme Grégoire assure la présidence d'élection et que Mme Gaudreau soit scrutatrice.
--------------------------	---

2.3. Élections (présidence, vice-présidence, secrétariat, trésorerie)

À la présidence, M. Bsiker propose M. Pomerleau.
M. Pomerleau accepte le poste de président et est élu par acclamation.

À la vice-présidence, M. Pomerleau propose Mme Lord.
Mme Lord accepte le poste de vice-présidente et est élue par acclamation.

Au secrétariat, M. Bsiker propose M. Tittley. M. Tittley propose les autres parents.
Mme Genest accepte le poste de secrétaire et est élue par acclamation.

À la trésorerie, M. Tittley propose M. Bsiker. M. Pomerleau propose M. Tittley.
M. Bsiker accepte le poste de trésorier et est élu par acclamation.

Fin des élections.

2.4. Nomination du représentant de la communauté

Il n'y a aucune personne de la communauté qui a manifesté son intérêt à siéger sur le conseil d'établissement.

2.5. Nomination de la rédactrice aux procès-verbaux

Mme Gaudreau, désignée lors de la séance du 30 août 2021, sera rédactrice des procès-verbaux.

3. INTERVENTION DU PUBLIC

Il n'y a aucun public présent.

4. AFFAIRES POUR DISCUSSION ET DÉCISION

4.1. Règles de régie interne 2021-2022

M. Pomerleau présente les modifications proposées aux règles de fonctionnement du conseil d'établissement.

M. Tittley aimerait qu'on encadre la prise de décision par courriel. Il proposera un paragraphe à la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

M. Bsiker propse quelques modifications additionnelles, soit :

- que les documents soient transmis 5 jours avant la rencontre au lieu de 2 jours (article 10);
- que le délai pour convoquer une séance extraordinaire soit de 48 heures au lieu de 24 heures (article 10.1);
- l'ajout de la mention qu'un membre peut s'abstenir de voter (article 15).

Sur le premier élément, Mme Grégoire mentionne que ce serait difficile pour elle de respecter ce délai, notamment pour les documents qui doivent passer par le CPEE et par les assemblées générales des enseignants. Quelques membres mentionnent être à l'aise avec le délai de 2 jours. M. Bsiker rappelle qu'un délai de 5 jours est la norme dans les conseils d'établissement en général. M. Tittley est d'avis partagé, et suggère que, dans la mesure du possible, les documents soient envoyés dès que possible. Il est proposé par consensus de modifier la règle et d'inscrire *idéalement trois jours* pour l'envoi des documents.

Les deux autres modifications proposées par M. Bsiker sont acceptées telles quelles.

C.E. 2021-2022-05	Sur proposition de Mme Larose dûment appuyée, il est résolu unanimement d'adopter les règles de régie internes avec les modifications proposées ci-haut.
-------------------	--

4.2. Calendrier des rencontres 2021-2022

M. Pomerleau demande si le calendrier convient aux membres, les rencontres ayant lieu le mercredi.

C.E. 2021-2022-06	Sur proposition de Mme Dufour appuyée par Mme Lord, il est résolu unanimement d'adopter le calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2021-2022.
--------------------------	--

4.3. Activités et sorties éducatives pour l'année scolaire 2021-2022

Sont présentées les activités de francisation, celles des groupes de 6^e année et celles des groupes de 4^e année.

C.E. 2021-2022-07	Sur proposition de M. Bsiker dûment appuyée par Mme Lord, il est résolu unanimement d'approuver les activités et sorties éducatives présentées pour 2021-2022.
--------------------------	---

4.4. Activités au service de garde lors des journées pédagogiques 2021-2022

Mme Grégoire présente brièvement les activités sans frais supplémentaire prévues pour les journées pédagogiques de 2021-2022.

C.E. 2021-2022-08	Sur proposition de M. Tittley appuyée par Mme Genest, il est résolu unanimement d'approuver les activités du service de garde pour 2021-2022.
--------------------------	--

4.5. Adoption des activités parascolaires

Mme Grégoire présente les activités parascolaires auxquelles les élèves voudraient participer cette année. Elle met de l'avant les activités ciblées par les offres de services reçues : mini-scientifx, danse hip-hop, soccer et mini-basket.

C.E. 2021-2022-09	Sur proposition de Mme Dufour appuyée par M. Tittley, il est résolu unanimement d'approuver les activités parascolaires pour 2021-2022.
--------------------------	--

5. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION

5.1. Mesures de sécurité et encadrement 2021-2022

Mme Grégoire présente les règles de sécurité ainsi que les mesures d'encadrement. Elle mentionne des changements quant à la prise de présence des élèves via le portail Mozaik, autant pour l'école que pour les parents.

La table d'accueil demeure en place pour le service de garde.

Le site Internet de l'école sera davantage utilisé pour rendre disponible des documents, de l'information et de la publicité, plutôt que de donner de l'information papier.

L'approbation de ce document sera effectuée à la prochaine rencontre afin que les membres puissent en prendre connaissance.

5.2. Formation des membres du conseil d'établissement

M. Pomerleau mentionne qu'une formation obligatoire des membres du conseil d'établissement est maintenant exigée par la Loi sur l'instruction publique. Ces formations sont offertes en ligne, en mode asynchrone. M. Pomerleau indique que toutes les fiches de formation sont disponibles, sauf une, ce qui facilitera la participation de tous les membres et ce, dans les délais prévus.

L'ordre du jour a été modifié afin de présenter, pour chacun des points, la fiche auquel le sujet réfère. Ceci permettra aux membres de suivre ou resuivre la formation graduellement.

6. RAPPORTS

6.1. Rapport de la direction

Mme Grégoire effectue son rapport. La rentrée s'est bien déroulée. La brigade scolaire a repris ses fonctions, soit une équipe de brigadiers scolaires formée d'élèves de 6e année. Mme Grégoire témoigne de son émotion face à la vie de l'école qui revient à la normale, ce qui est très positif, malgré les mesures de désinfection qui demeurent en place.

Il n'y a pas de cas de COVID déclarés depuis la rentrée scolaire.

Côté sécurité, Mme Grégoire rappelle que c'est un point très important. Un suivi est fait avec la police et les représentants de la Société Parc-Auto qui gère le stationnement. Une relance a été effectuée auprès de la ville pour avoir des interdictions de demi-tour dans la rue.

Il y a un changement au niveau de la compagnie d'autobus. Mme Grégoire est très satisfaite. Il y a deux autobus matin et soir, et un autobus le midi.

Les photos scolaires sont complétées. L'organisation fût un peu difficile. Mme Lord se questionne quant à la prise de photos des fratries qui n'a pas eu lieu cette année.

7. AUTRES SUJETS

7.1. Dénonciation d'intérêts et divulgation d'intérêts personnels

Deux documents sont à remplir et à remettre par les membres.

7.2. Questions et demandes des membres du CE

Mme Genest demande si les journées de tempête seront des journées d'enseignement à distance. La réponse est non.

M. Pomerleau fait un retour sur l'assemblée générale des parents de l'école afin de récolter l'avis des membres. Les enseignants doivent rappeler la tenue de l'AG à la fin de leur rencontre afin de maximiser la participation. Il est mentionné que la formule actuelle ne permet pas aux parents qui ont plus qu'un enfant d'assister aux rencontres avec le professeur de chacun de leurs enfants. Il faudra penser à modifier la façon de faire afin de rendre le tout plus accessible pour l'an prochain.

8. FERMETURE

8.1. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre se tiendra le 3 novembre 2021.

8.2. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pomerleau lève la séance à 20 h 35.



Sébastien Pomerleau
Président du conseil d'établissement



Sonia Grégoire
Directrice